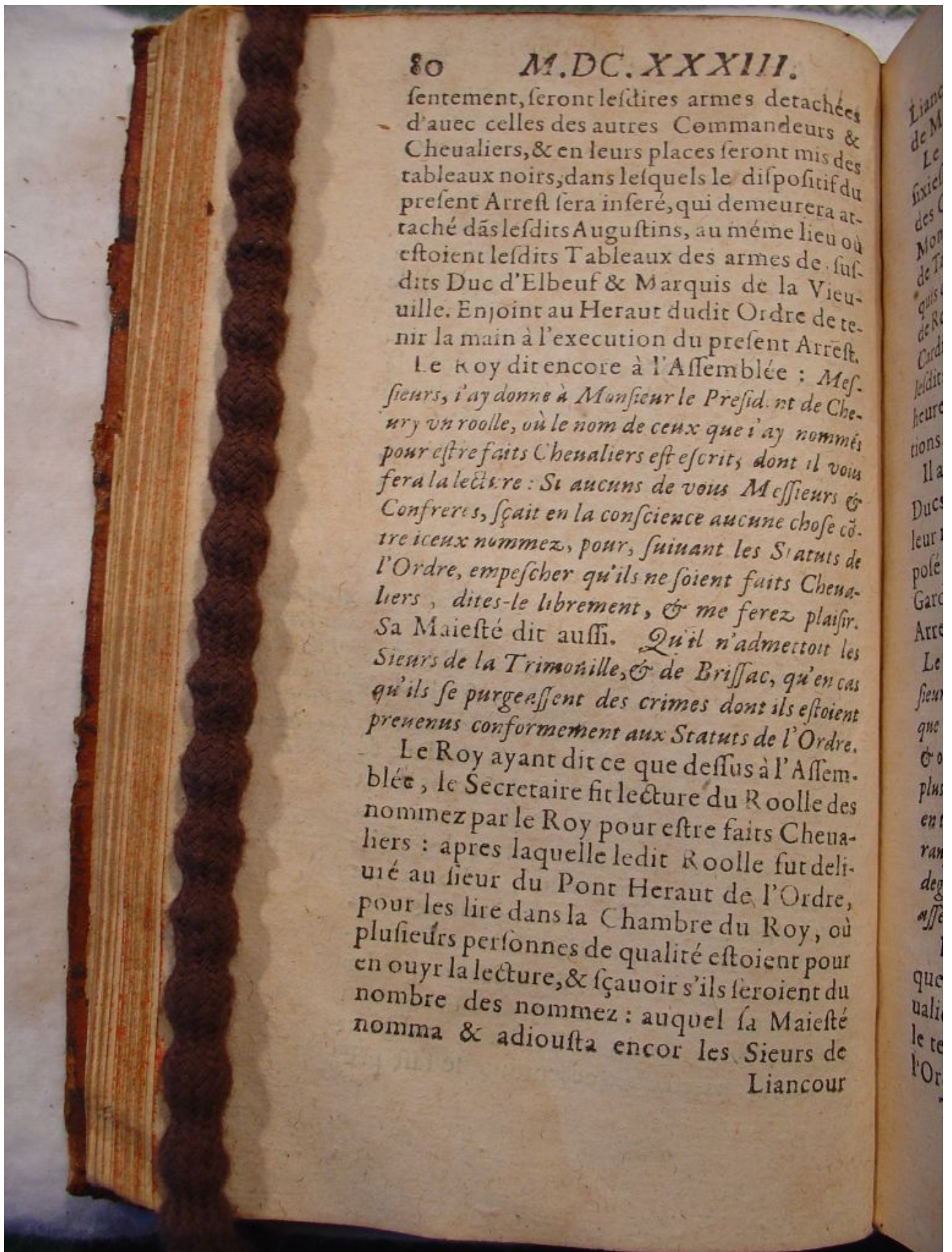


1633_0080.jpg



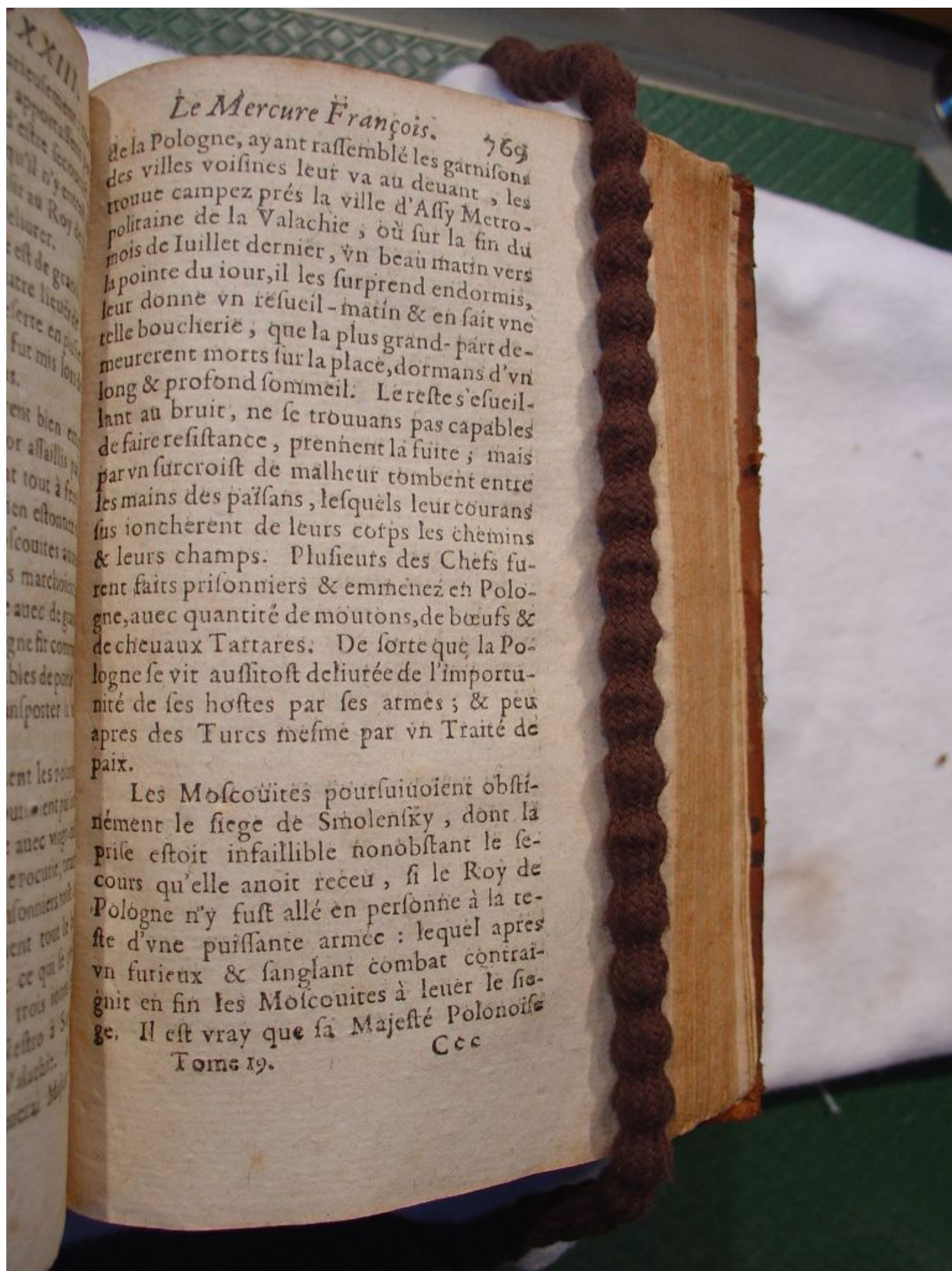
80 M.DC.XXXIII.

sentement, seront lesdites armes detachées d'auec celles des autres Commandeurs & Cheualiers, & en leurs places seront mis des tableaux noirs, dans lesquels le dispositif du present Arrest sera inseré, qui demeurera attaché dās lesdits Augustins, au même lieu où estoient lesdits Tableaux des armes de susdits Duc d'Elbeuf & Marquis de la Vieuille. Enjoint au Heraut dudit Ordre de tenir la main à l'execution du present Arrest.

Le Roy dit encore à l'Assemblée : Messieurs, j'ay donne à Monsieur le Presid. nt de Chery un roolle, où le nom de ceux que j'ay nommés pour estre faits Cheualiers est escrit, dont il vous fera la lecture : Si aucuns de vous Messieurs & Confreres, sçait en la conscience aucune chose contre iceux nommez, pour, suiuant les Statuts de l'Ordre, empescher qu'ils ne soient faits Cheualiers, dites-le librement, & me ferez plaisir. Sa Maieité dit aussi. Qu'il n'admettoit les Sieurs de la Trimonille, & de Brissac, qu'en cas qu'ils se purgeassent des crimes dont ils estoient preuenus conformement aux Statuts de l'Ordre.

Le Roy ayant dit ce que dessus à l'Assemblée, le Secretaire fit lecture du Roolle des nommez par le Roy pour estre faits Cheualiers : apres laquelle ledit Roolle fut deliuré au sieur du Pont Heraut de l'Ordre, pour les lire dans la Chambre du Roy, où plusieurs personnes de qualité estoient pour en ouyr la lecture, & sçauoir s'ils seroient du nombre des nommez : auquel sa Maieité nomma & adiousta encor les Sieurs de
Liancour

1633_0769.jpg



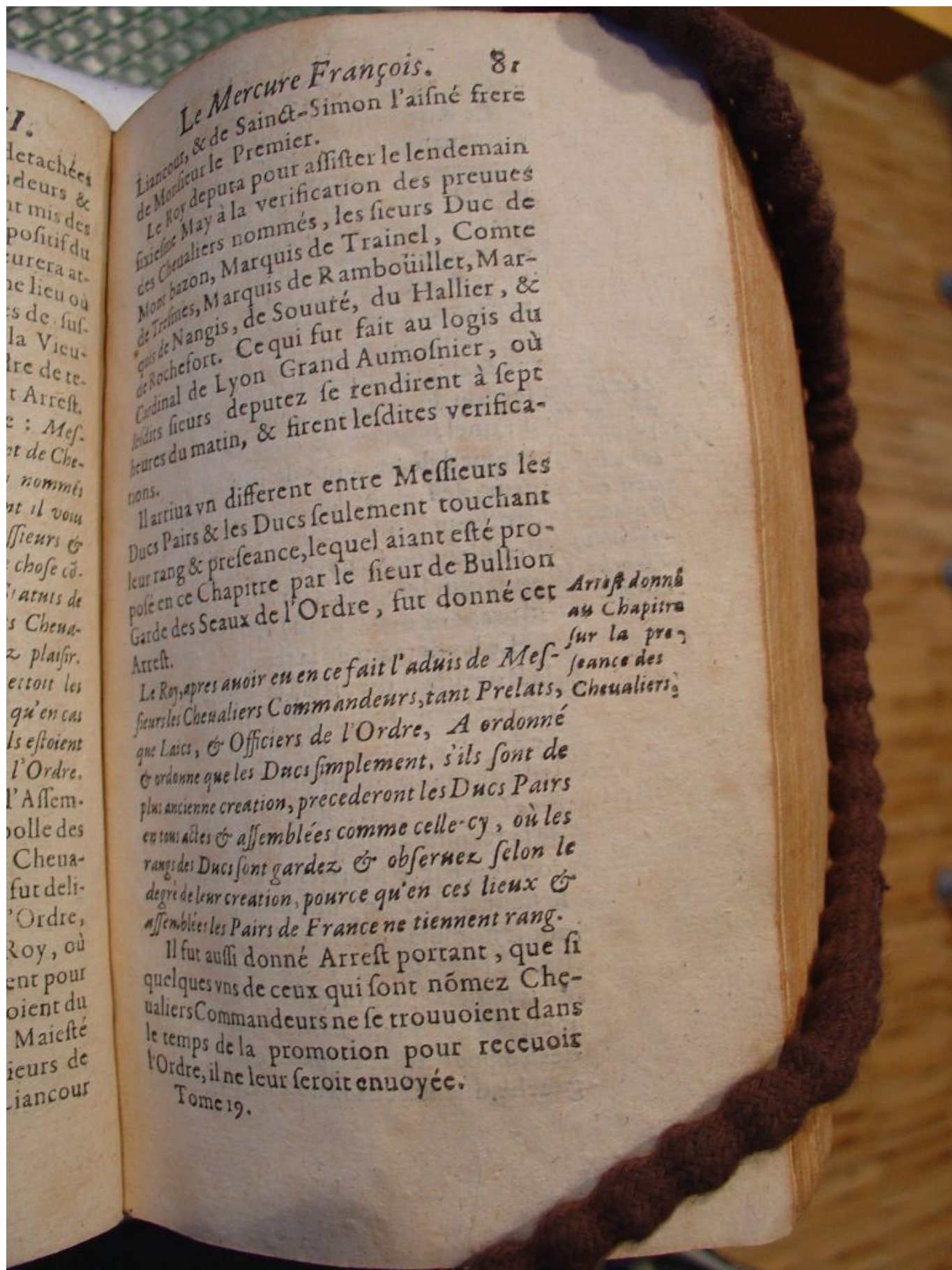
Le Mercure François. 769
de la Pologne, ayant rassemblé les garnisons
des villes voisines leur va au deuant, les
trouue campez près la ville d'Assy Metro-
politaine de la Valachie, où sur la fin du
mois de Juillet dernier, vn beau matin vers
la pointe du iour, il les surprend endormis,
leur donne vn résueil-matin & en fait vne
telle boucherie, que la plus grand-part de-
meurerent morts sur la place, dormans d'vn
long & profond sommeil. Le reste s'esueil-
lant au bruit, ne se trouuans pas capables
de faire resistance, prennent la fuite; mais
par vn surcroist de malheur tombent entre
les mains des païsans, lesquels leur courans
sus ionchèrent de leurs corps les chemins
& leurs champs. Plusieurs des Chéfs fu-
rent faits prisonniers & emmenez en Polo-
gne, avec quantité de moutons, de bœufs &
de cheuaux Tartares. De sorte que la Po-
logne se vit aussitost deliurée de l'importu-
nité de ses hostes par ses armes; & peu
apres des Turcs même par vn Traité de
paix.

Les Moscouïtes poursuiuoient obsti-
nément le siege de Smolensky, dont la
prise estoit infailible nonobstant le se-
cours qu'elle auoit receu, si le Roy de
Pologne n'y fust allé en personne à la te-
ste d'vne puissante armée: lequel apres
vn furieux & sanglant combat contrai-
gnit en fin les Moscouïtes à leuër le sie-
ge. Il est vray que sa Majesté Polonoise

Toms 19.

Ccc

1633_0081.jpg



Le Mercure François. 81

Liancour, & de Saint-Simon l'ainné frere de Monsieur le Premier.
 Le Roy depute pour assister le lendemain sixiesme May à la verification des preuues des Cheualiers nommés, les sieurs Duc de Montbazon, Marquis de Trainel, Comte de Tresmes, Marquis de Ramboüillet, Marquis de Nangis, de Souuté, du Hallier, & Cardinal de Lyon Grand Aumosnier, où ledits sieurs deputez se rendirent à sept heures du matin, & firent lesdites verifications.

Il ariua vn different entre Messieurs les Ducs Pairs & les Ducs seulement touchant leur rang & preseeance, lequel aiant esté proposé en ce Chapitre par le sieur de Bullion Garde des Seaux de l'Ordre, fut donné cet Arrest.

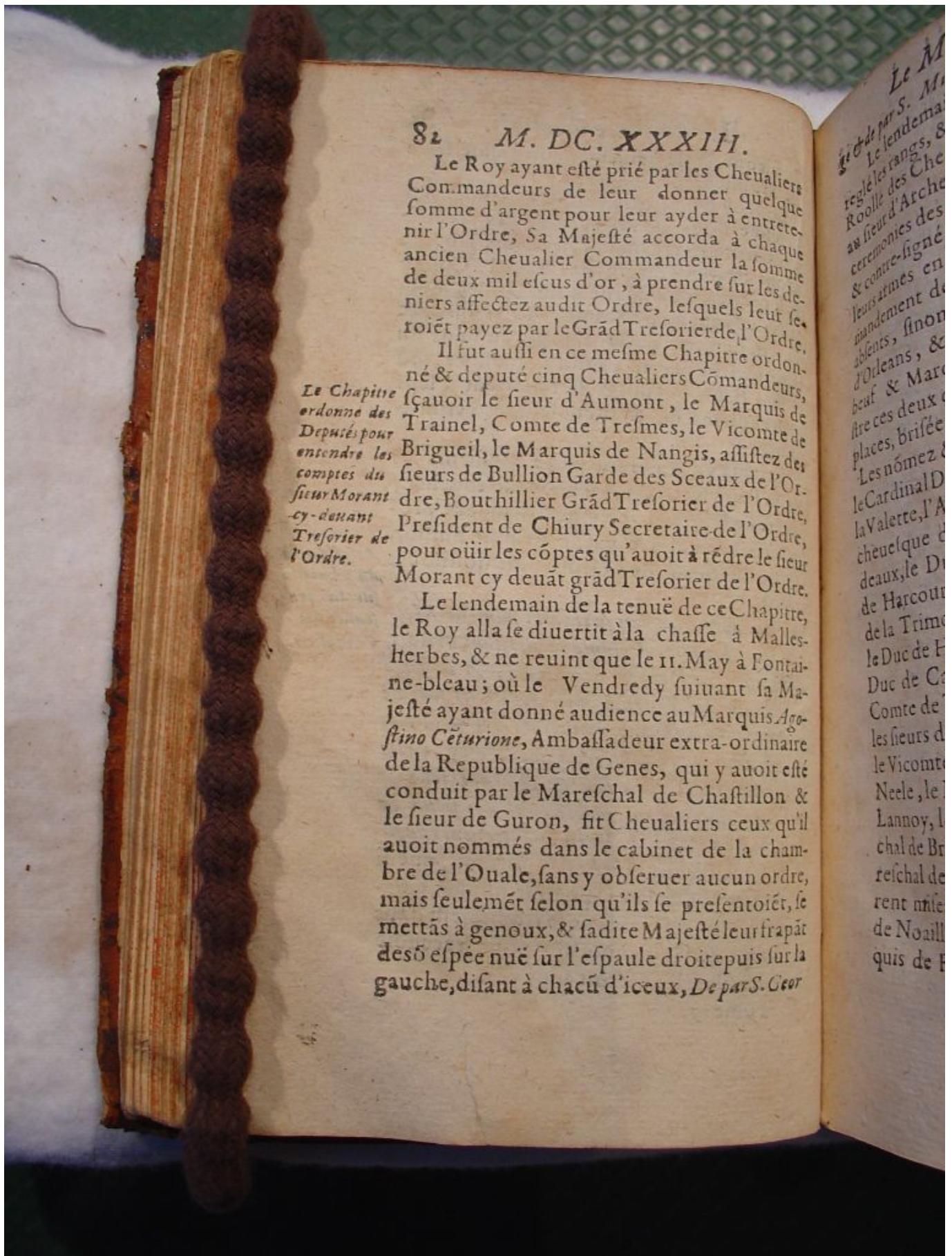
Arrêt donné au Chapitre sur la pre- sence des Cheualiers

Le Roy, apres auoir en en ce fait l'aduis de Messieurs les Cheualiers Commandeurs, tant Prelats, que Laics, & Officiers de l'Ordre, A ordonné & ordonne que les Ducs simplement, s'ils sont de plus ancienne creation, precederont les Ducs Pairs en tous actes & assemblées comme celle-cy, où les rangs des Ducs sont gardez & obseruez selon le degré de leur creation, pource qu'en ces lieux & assemblées les Pairs de France ne tiennent rang.

Il fut aussi donné Arrest portant, que si quelques vns de ceux qui sont nomméz Cheualiers Commandeurs ne se trouuoient dans le temps de la promotion pour receuoir l'Ordre, il ne leur seroit enuoyé.

Tome 19.

1633_0082.jpg



82 M. DC. XXXIII.

Le Roy ayant esté prié par les Cheualiers Commandeurs de leur donner quelque somme d'argent pour leur ayder à entretenir l'Ordre, Sa Majesté accorda à chaque ancien Cheualier Commandeur la somme de deux mil escus d'or, à prendre sur les deniers affectez audit Ordre, lesquels leur seroient payez par le Grād Tresorier de l'Ordre.

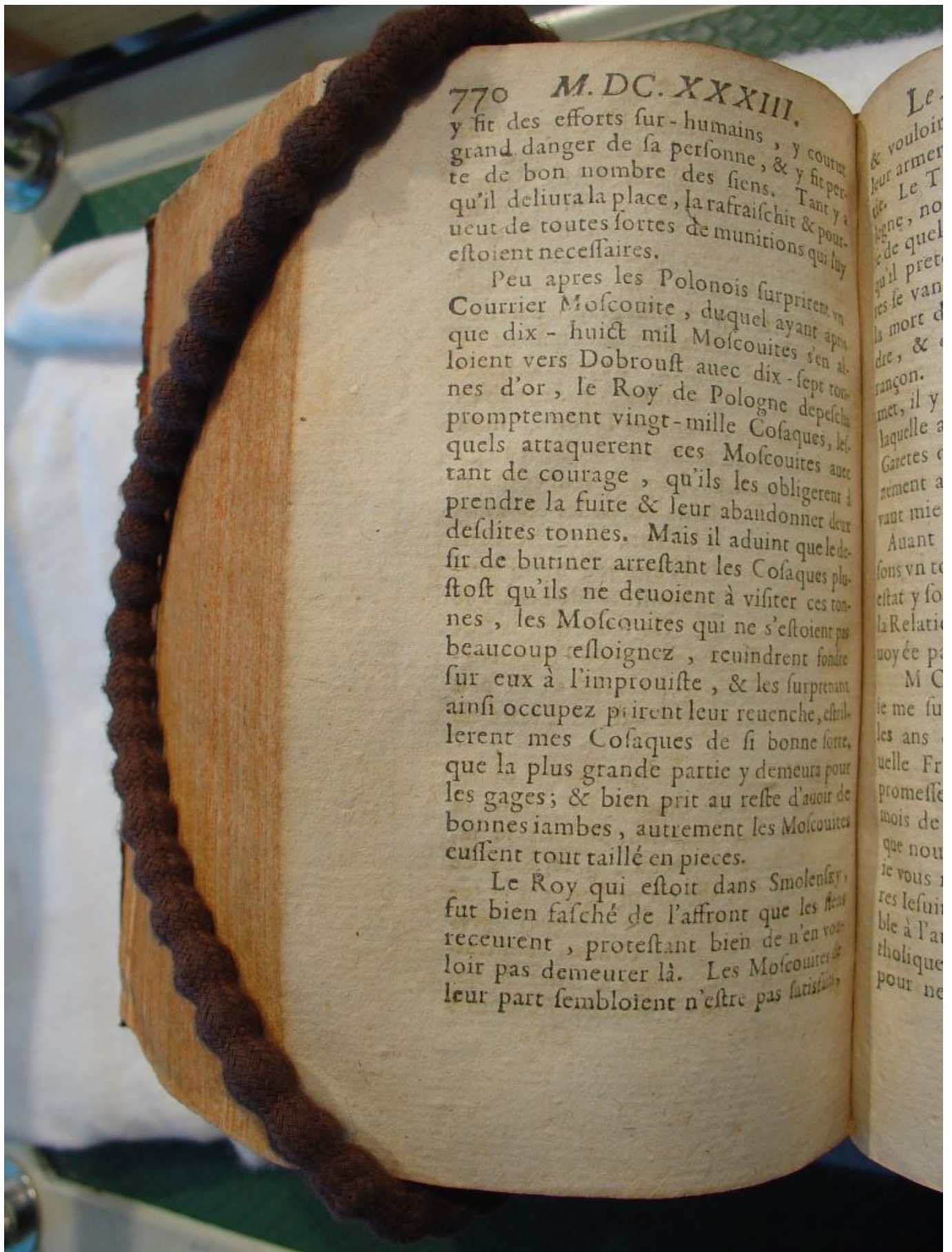
Le Chapitre ordonne des Deputés pour entendre les comptes du sieur Morant cy devant Tresorier de l'Ordre.

Il fut aussi en ce mesme Chapitre ordonné & député cinq Cheualiers Cōmandeurs, sçavoir le sieur d'Aumont, le Marquis de Trainel, Comte de Tresmes, le Vicomte de Brigueil, le Marquis de Nangis, assistez des sieurs de Bullion Garde des Sceaux de l'Ordre, Bouthillier Grād Tresorier de l'Ordre, President de Chiury Secretaire de l'Ordre, pour oüir les cōptes qu'auoit à rēdre le sieur Morant cy deuant grād Tresorier de l'Ordre.

Le lendemain de la tenuë de ce Chapitre, le Roy alla se diuertir à la chasse à Mallesherbes, & ne reuint que le 11. May à Fontaine-bleau; où le Vendredy suiuant sa Majesté ayant donné audience au Marquis *Agostino Ceturione*, Ambassadeur extra-ordinaire de la Republique de Genes, qui y auoit esté conduit par le Mareschal de Chastillon & le sieur de Guron, fit Cheualiers ceux qu'il auoit nommés dans le cabinet de la chambre de l'Ouale, sans y obseruer aucun ordre, mais seulement selon qu'ils se presentoient, se mettās à genoux, & sadite Majesté leur frapāt desō espée nuë sur l'espaule droite puis sur la gauche, disant à chacū d'iceux, *De par S. Geor*

*Le M...
reglé les rangs, &
Roille des Che...
au sieur d'Arche...
ceremonies des...
& contre-signé...
leurs armes en...
mandement de...
absents, sinon...
d'Orleans, &
beuf & Mar...
ltre ces deux...
places, brifée...
Les nomez...
le Cardinal D...
la Vallette, l'A...
cheuesque...
deux, le D...
de Harcour...
de la Trim...
le Duc de F...
Duc de Ca...
Comte de...
les sieurs d...
le Vicomte...
Neele, le...
Lannoy, l...
chal de Br...
reschal de...
rent mie...
de Noail...
quis de F...*

1633_0770.jpg



770 M. DC. XXXIII.

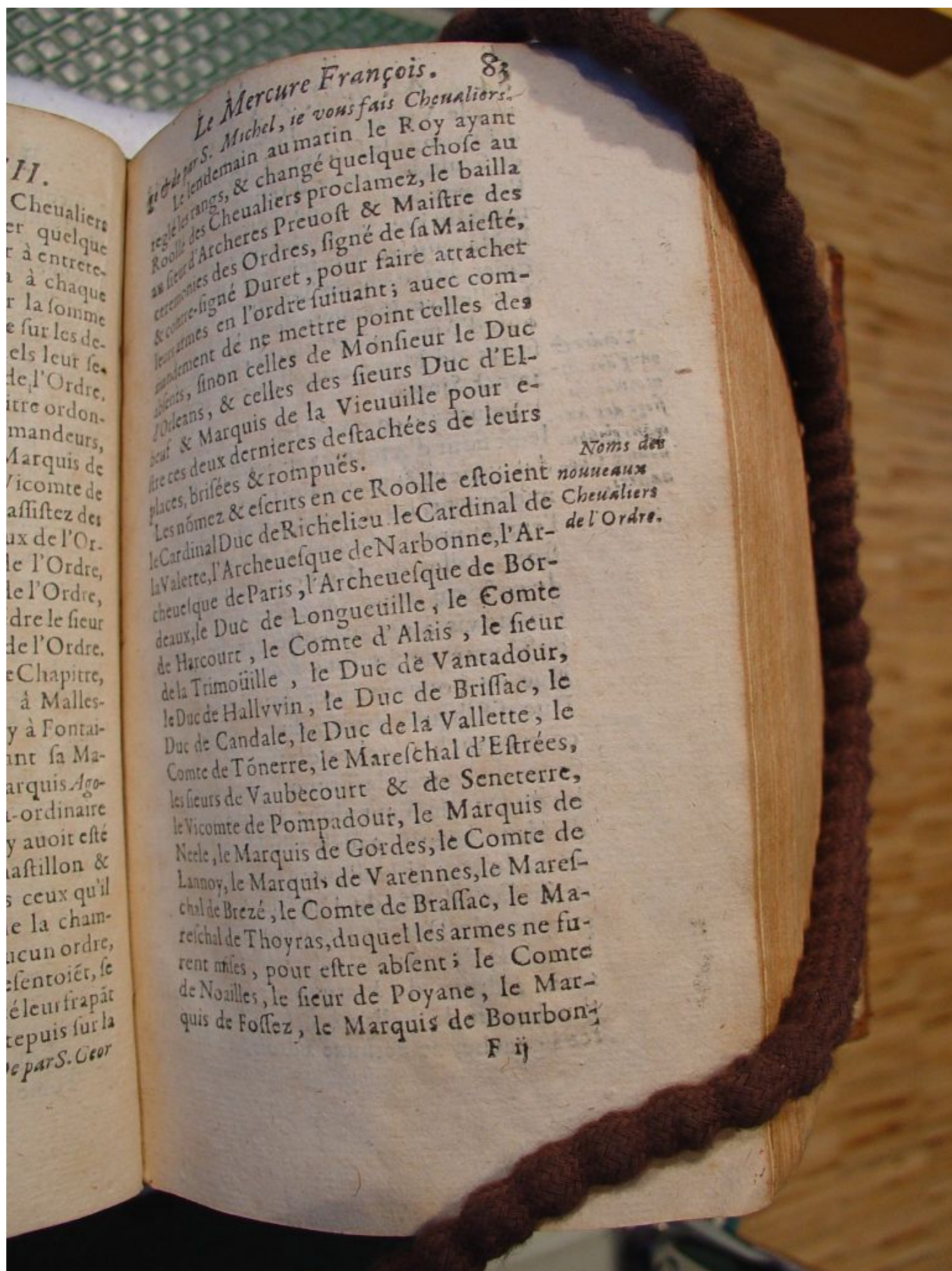
y fit des efforts sur-humains, y courut grand danger de sa personne, & y fit perdre de bon nombre des siens. & y fit perdre qu'il deliura la place, la rafraichit & pourueut de toutes sortes de munitions qui luy estoient necessaires.

Peu apres les Polonois surprirent vn Courier Moscouite, duquel ayant approloient vers Dobroust avec dix-sept tonnes d'or, le Roy de Pologne depescha promptement vingt-mille Cosaques, lesquels attaquèrent ces Moscouites, leuant de courage, qu'ils les obligerent à prendre la fuite & leur abandonner deux desdites tonnes. Mais il aduint que le desir de butiner arrestant les Cosaques plustost qu'ils ne deuoient à visiter ces tonnes, les Moscouites qui ne s'estoient pas beaucoup esloignez, reuindrent fondre sur eux à l'improuiste, & les surprenant ainsi occupez prirent leur reuanche, establierent mes Cosaques de si bonne sorte, que la plus grande partie y demeura pour les gages; & bien prit au reste d'auoir de bonnes iambes, autrement les Moscouites eussent tout taillé en pieces.

Le Roy qui estoit dans Smolensky, fut bien fasché de l'affront que les siens receurent, protestant bien de n'en uouloir pas demeurer là. Les Moscouites de leur part sembloient n'estre pas satisfaitz.

Le...
& vouloit
leur armer
cie. Le T
igne, no
de quel
qu'il pret
res se van
la mort d
dre, &
rançon.
met, il y
laquelle a
Gazetes e
nement a
vant mie
Auant
sons vn re
estat y so
la Relati
uoyée pa
M C
ie me su
les ans
uelle Fr
promesse
mois de
que nou
te vous
res lesui
ble à l'a
tholique
pour ne

1633_0083.jpg



Le Mercure François. 83

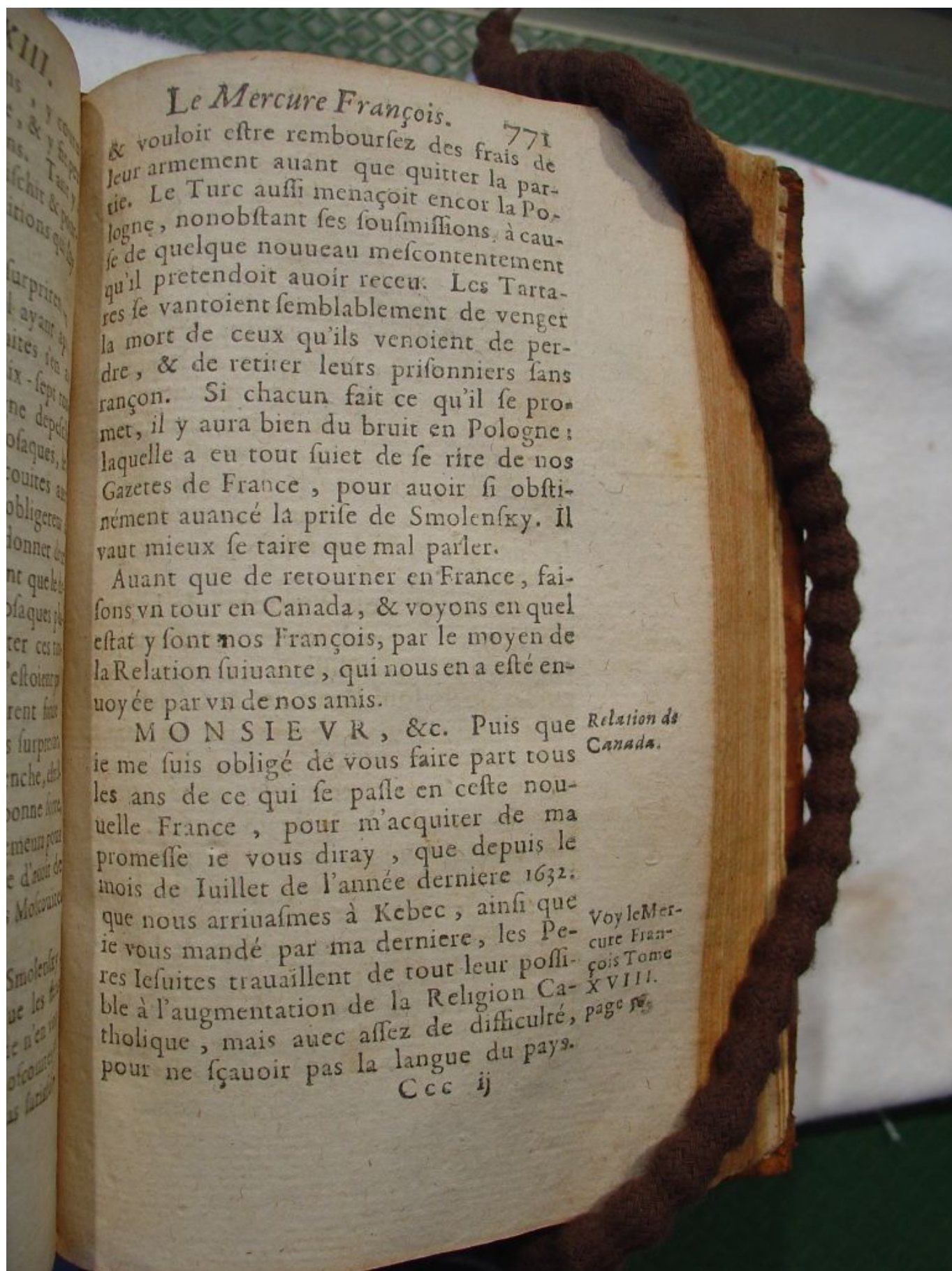
Le lendemain au matin le Roy ayant reglé les rangs, & changé quelque chose au Roolle des Cheualiers proclamez, le bailla au sieur d'Archeres Preuost & Maistre des ceremonies des Ordres, signé de sa Maiesté, & contre-signé Duret, pour faire attachet leurs armes en l'ordre suiuant; avec commandement de ne mettre point celles des absents, sinon celles de Monsieur le Duc d'Orleans, & celles des sieurs Duc d'Elbeuf & Marquis de la Vieuille pour estre ces deux dernieres destachées de leurs places, brisées & rompuës.

Noms des nouveaux Cheualiers de l'Ordre.

Les nomméz & escrits en ce Roolle estoient le Cardinal Duc de Richelieu le Cardinal de la Valette, l'Archeuesque de Narbonne, l'Archeuesque de Paris, l'Archeuesque de Bourdeaux, le Duc de Longueuille, le Comte de Harcourt, le Comte d'Alais, le sieur de la Trimouille, le Duc de Vantadour, le Duc de Hallvvin, le Duc de Brissac, le Duc de Candale, le Duc de la Vallette, le Comte de Tõnerre, le Mareschal d'Estrées, les sieurs de Vaubecourt & de Seneterre, le Vicomte de Pompadour, le Marquis de Neele, le Marquis de Gordes, le Comte de Lannoy, le Marquis de Varennes, le Mareschal de Brezé, le Comte de Brassac, le Mareschal de Thoyras, duquel les armes ne furent niées, pour estre absent; le Comte de Noailles, le sieur de Poyane, le Marquis de Fossez, le Marquis de Bourbon;

F ij

1633_0771.jpg



Le Mercure François.

771

& vouloir estre remboursez des frais de leur armement auant que quitter la partie. Le Turc aussi menaçoit encor la Pologne, nonobstant ses soumissions, à cause de quelque nouveau mescontentement qu'il pretendoit auoir receu. Les Tartares se vantoient semblablement de venger la mort de ceux qu'ils venoient de perdre, & de retirer leurs prisonniers sans rançon. Si chacun fait ce qu'il se promet, il y aura bien du bruit en Pologne: laquelle a eu tout suiet de se rire de nos Gazetes de France, pour auoir si obstinément auancé la prise de Smolensky. Il vaut mieux se taire que mal parler.

Auant que de retourner en France, faisons vn tour en Canada, & voyons en quel estat y sont nos François, par le moyen de la Relation suiuiante, qui nous en a esté enuoyée par vn de nos amis.

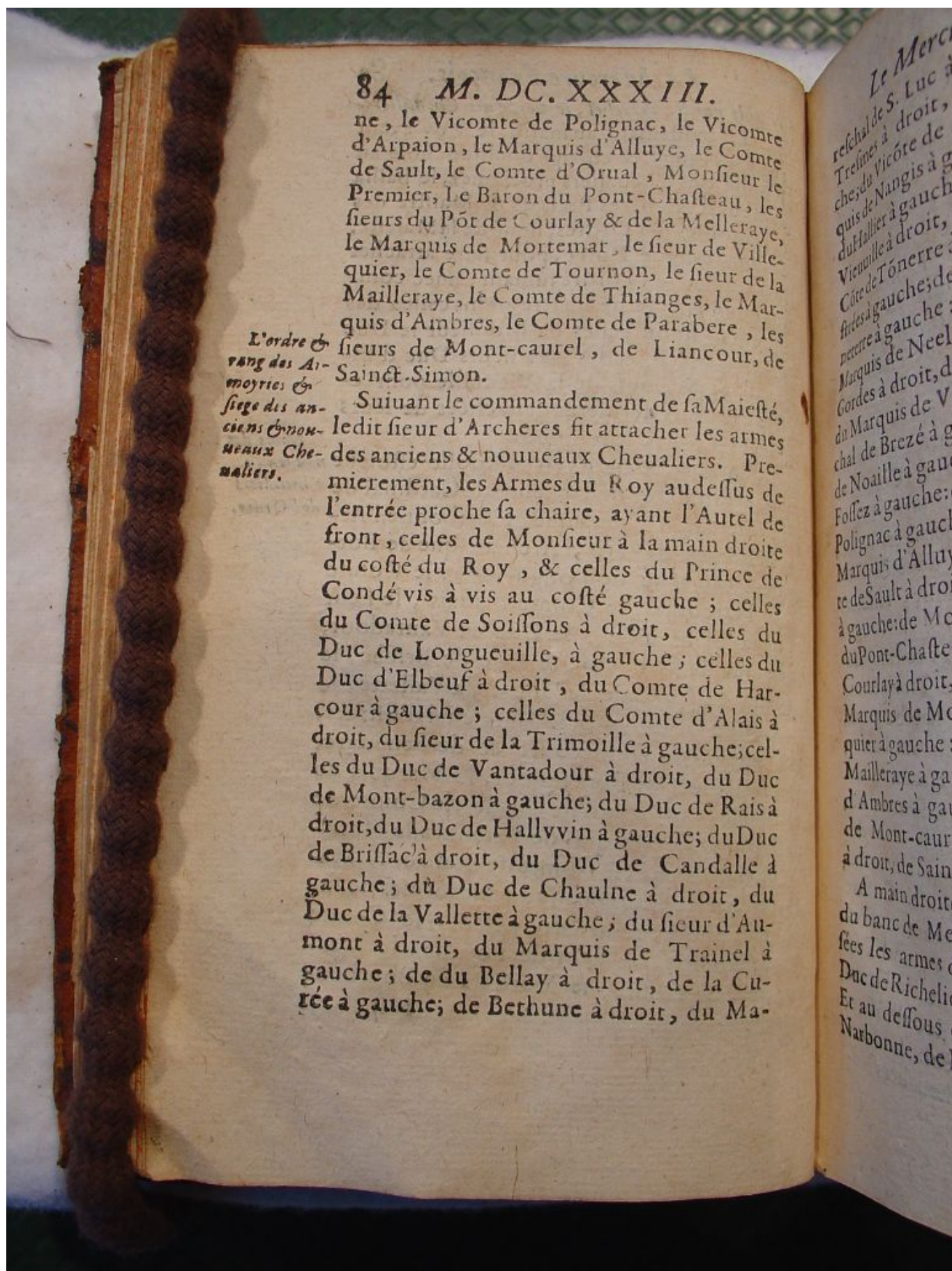
M O N S I E V R, &c. Puis que ie me suis obligé de vous faire part tous les ans de ce qui se passe en ceste nouvelle France, pour m'acquiter de ma promesse ie vous diray, que depuis le mois de Iuillet de l'année dernière 1632. que nous arriuasmes à Kebec, ainsi que ie vous mandé par ma dernière, les Peres Iesuites trauaillent de tout leur possible à l'augmentation de la Religion Catholique, mais avec assez de difficulté, pour ne sçauoir pas la langue du pays.

Relation de Canada.

Voy le Mercure François Tome XVIII. page 56.

Ccc ij

1633_0084.jpg



84 M. DC. XXXIII.

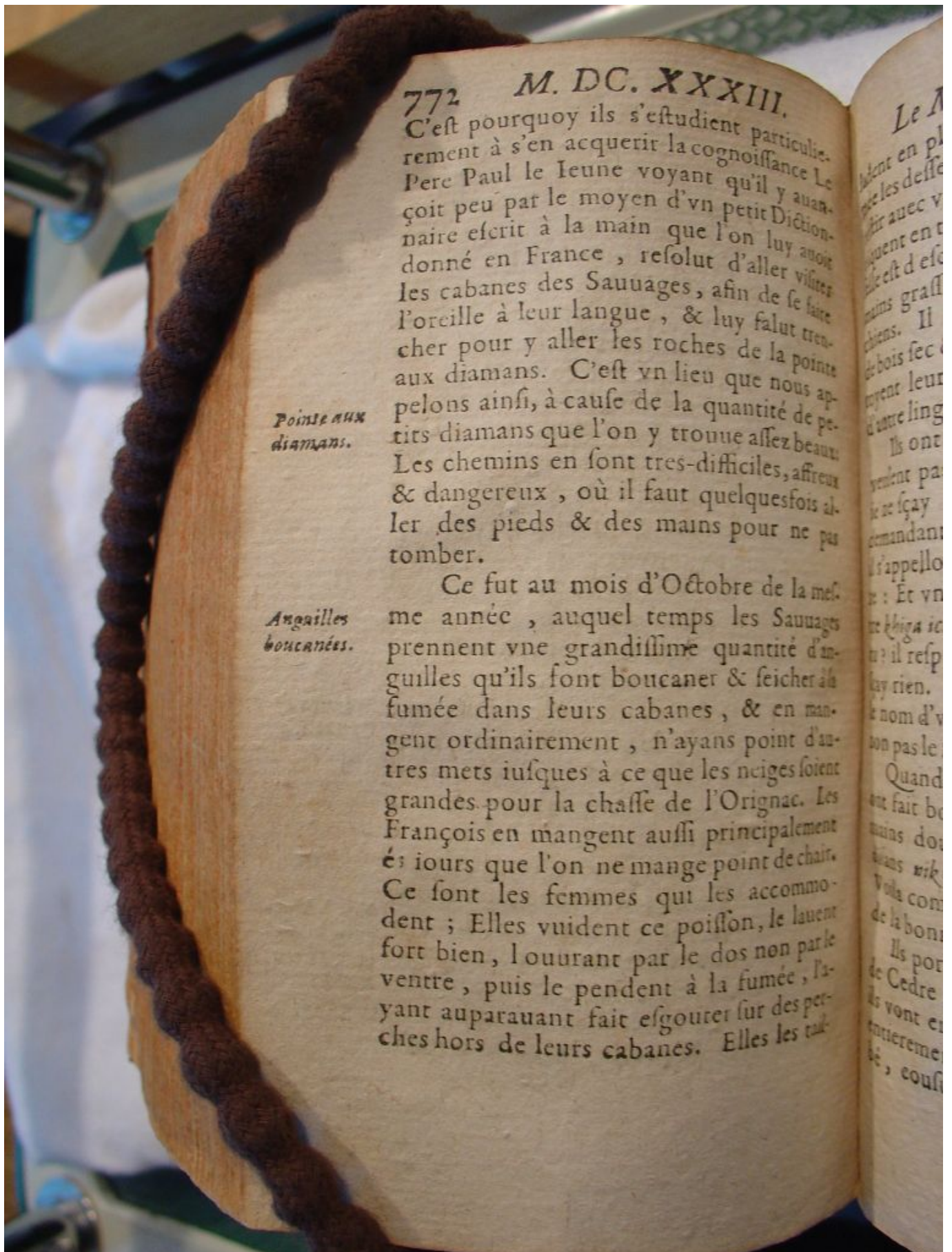
ne, le Vicomte de Polignac, le Vicomte d'Arpaion, le Marquis d'Alluye, le Comte de Sault, le Comte d'Orual, Monsieur le Premier, Le Baron du Pont-Chasteau, les sieurs du Pôt de Courlay & de la Melleraye, le Marquis de Mortemar, le sieur de Villequier, le Comte de Tournon, le sieur de la Mailleraye, le Comte de Thianges, le Marquis d'Ambres, le Comte de Parabere, les sieurs de Mont-caurel, de Liancour, de Saint-Simon.

L'ordre & rang des Armoiries & siége des anciens & nouveaux Cheualiers.

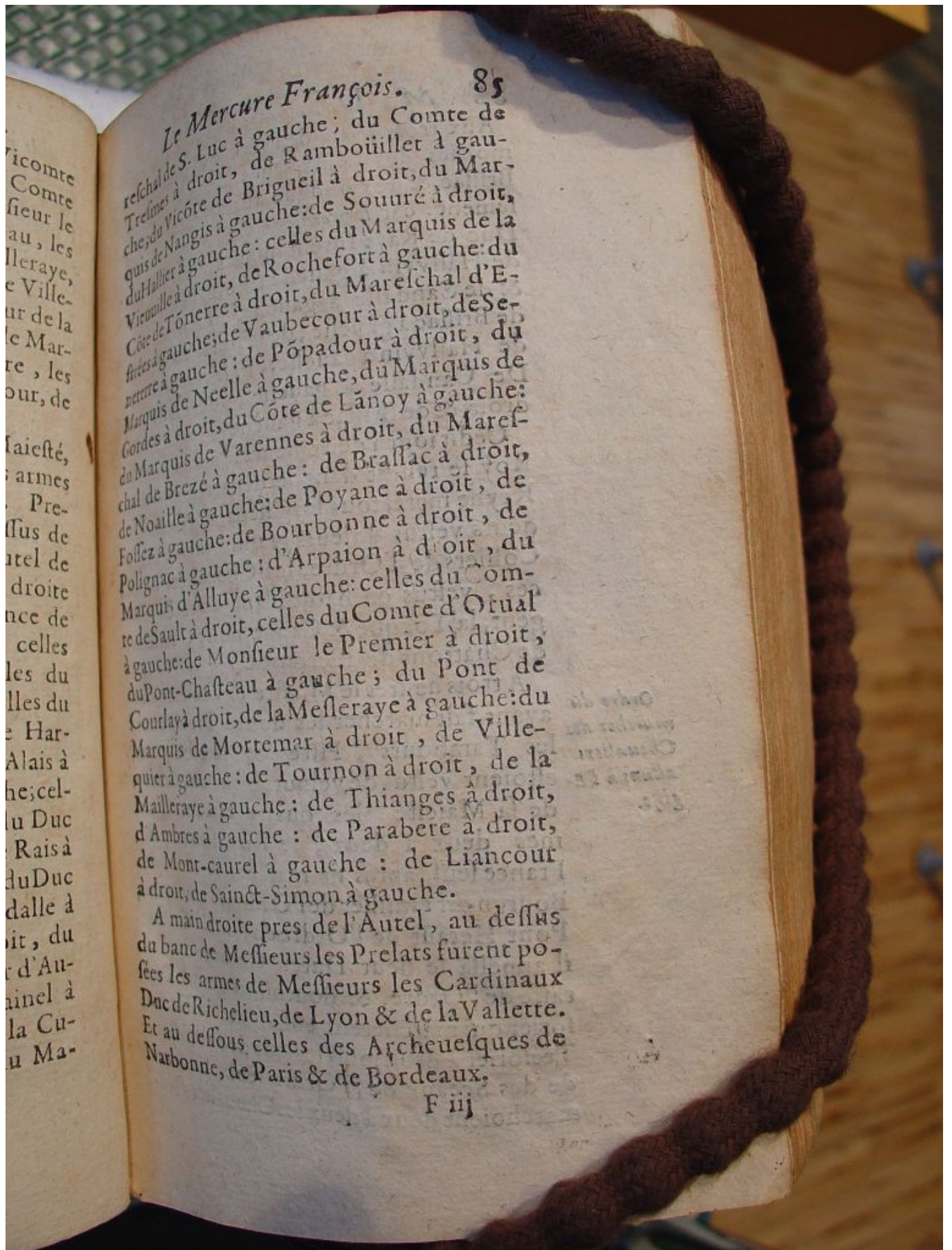
Suiuant le commandement de sa Maiesté, ledit sieur d'Archeres fit attacher les armes des anciens & nouveaux Cheualiers. Premièrement, les Armes du Roy audessus de l'entrée proche sa chaire, ayant l'Autel de front, celles de Monsieur à la main droite du costé du Roy, & celles du Prince de Condé vis à vis au costé gauche; celles du Comte de Soissons à droit, celles du Duc de Longueville, à gauche; celles du Duc d'Elbeuf à droit, du Comte de Harcour à gauche; celles du Comte d'Alais à droit, du sieur de la Trimouille à gauche; celles du Duc de Vantadour à droit, du Duc de Mont-bazon à gauche; du Duc de Rais à droit, du Duc de Hallvin à gauche; du Duc de Brissac à droit, du Duc de Candalle à gauche; du Duc de Chaulne à droit, du Duc de la Vallette à gauche; du sieur d'Aumont à droit, du Marquis de Trainel à gauche; de du Bellay à droit, de la Curée à gauche; de Bethune à droit, du Ma-

Le Merc
 reschal de S. Luc à
 Treines à droit,
 che, du Vicôte de
 quis de Nangis à g
 du Fallier à gauche
 Viennelle à droit,
 Côte de Tonnerre à
 frées à gauche; de
 netre à gauche:
 Marquis de Neell
 Cordes à droit, d
 du Marquis de V
 chal de Brezé à g
 de Noaille à ganc
 Fossez à gauche:
 Polignac à ganch
 Marquis d'Alluy
 re de Sault à droi
 à gauche: de Mo
 du Pont-Chastea
 Courlay à droit,
 Marquis de Mo
 quier à gauche:
 Mailleraye à ga
 d'Ambres à gau
 de Mont-caure
 à droit, de Sain
 A main droite
 du banc de Me
 fées les armes d
 Duc de Richelie
 Et au dessous c
 Narbonne, de I

1633_0772.jpg



1633_0085.jpg



Le Mercure François. 85

Marshal de S. Luc à gauche; du Comte de
 Tresmes à droit, de Ramboüillet à gau-
 che, du Vicôte de Brigueil à droit, du Mar-
 quis de Nangis à gauche: de Souuré à droit,
 du Hallier à gauche: celles du Marquis de la
 Vieumille à droit, de Rochefort à gauche: du
 Côte de Tonnerre à droit, du Marechal d'E-
 strées à gauche; de Vaubecour à droit, de Se-
 merre à gauche: de Pôpadour à droit, du
 Marquis de Neelle à gauche, du Marquis de
 Cordes à droit, du Côte de Lanoy à gauche:
 du Marquis de Varennes à droit, du Maref-
 chal de Brezé à gauche: de Brassac à droit,
 de Noaille à gauche; de Poyane à droit, de
 Follez à gauche: de Bourbonne à droit, de
 Polignac à gauche: d'Arpaion à droit, du
 Marquis d'Alluye à gauche: celles du Com-
 te de Sault à droit, celles du Comte d'Orual
 à gauche: de Monsieur le Premier à droit,
 du Pont-Chasteau à gauche; du Pont de
 Courlay à droit, de la Mesleraye à gauche: du
 Marquis de Mortemar à droit, de Ville-
 quier à gauche: de Tournon à droit, de la
 Mailleraye à gauche: de Thianges à droit,
 d'Ambres à gauche: de Parabere à droit,
 de Mont-caurel à gauche: de Liancour
 à droit, de Sainct-Simon à gauche.

A main droite pres de l'Autel, au dessus
 du banc de Messieurs les Prelats furent po-
 sées les armes de Messieurs les Cardinaux
 Duc de Richelieu, de Lyon & de la Vallette.
 Et au dessous celles des Archeuesques de
 Narbonne, de Paris & de Bordeaux.

F iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan